

Quelles sont les modalités de réservations ?

- Les réservations se font par le biais de notre centrale.
- Vous devrez payer par carte bancaire la totalité de votre commande.
- Un mail de confirmation vous sera envoyé, avec une quittance récapitulative qu'il faudra imprimer et présenter aux gardiens lors de votre arrivée aux refuges

Comment modifier une réservation ?

- Attention, les seules modifications possibles sont les changements de dates et de refuges (le type d'hébergement n'est pas modifiable).
- Pour effectuer des modifications (même en cours de randonnée), vous devrez contacter notre service hotline. L'adresse mail et le numéro de téléphone seront notés sur votre quittance.

Comment annuler une réservation ?

L'annulation de la transaction, partielle ou totale, ne peut être demandée que dans les 3 cas suivants :

Droit de rétractation : Le client dispose d'un délai de rétraction de 15 jours francs à compter de la date de la transaction, sans avoir à justifier de motifs, ni payer de pénalités pour annuler son achat. Toutefois, le droit de rétractation n'est valable que s'il est exercé au plus tard 3 jours avant la date de la randonnée.

Arrêté préfectoral d'interdiction de circulation. L'annulation et le remboursement n'interviendra que pour les jours concernés par l'arrêté.

Conditions particulières applicables aux réservations en bivouacs : les réservations en bivouacs simples, sans location de tentes, peuvent être annulées et remboursées sans que le client n'ait à justifier d'un motif particulier, sous réserve de demander l'annulation 3 jours avant la date de la randonnée.

Quel hébergement choisir ?

Trois types d'hébergements vous sont proposés :

- Un dortoir avec bat-flancs. Attention il n'y a pas de couvertures dans les refuges.
- Le bivouac avec votre propre tente. (Emplacement par personne)
- Le bivouac avec location de tente.
 - ~ 1 emplacement + 1 tente : pour 1 personne
 - ~ 2 emplacements + 1 tente : pour 2 personnes

Avec cette location, vous disposerez d'un petit matelas autogonflant.

Quels équipements dans les refuges ?

Les refuges sont dotés d'un dortoir et d'une salle commune avec tables et bancs. Vous y trouverez une gazinière, quelques ustensiles de cuisine, une cheminée ou un poêle à

bois, un point d'eau courante (uniquement l'été). Attention il n'y a pas de couvertures dans les refuges. Sur l'aire de bivouac, vous aurez à disposition un point d'eau, des réchauds et du gaz et uniquement l'été, un bloc sanitaire avec douche et toilettes

Ouverture des refuges ?

Les refuges sont ouverts toute l'année mais ne sont, généralement, gardés sur la partie sud du GR20, dès le mois de mai, quant à ceux de la partie nord, vers la fin mai. Toutefois, ces dates peuvent varier en fonction de l'enneigement.

E Capanelle, Vizzavona et le Cuscionu ?

Tous ces établissements sont privés, pour connaître les modalités de réservations, vous devez les contacter individuellement. Vous trouverez leurs coordonnées dans notre rubrique "le GR20" en cliquant sur le lieu choisi.